



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DANVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 17 décembre 2018 à 19 h 00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

**SONT PRÉSENTS :**

Maire : Monsieur Michel Plourde  
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard  
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne  
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert  
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche  
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre  
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim : M<sup>e</sup> Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 15 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

**MOT D'OUVERTURE**

Le maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

**504-2018**

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

L'ordre du jour se lit comme suit :

**MOT D'OUVERTURE:**

**BONS COUPS DES CITOYENS :** Remise d'une collecte de fonds au profit du CSSS  
(Présences de Marie-Paule Gendron et André et Gisèle Allison)

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.0 PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 décembre 2018 **Annexe 2.1**

**3.0 ADMINISTRATION FINANCE**

3.1 Remboursement au fonds de roulement – Emprunt 2017 **Annexe 3.1**

3.2 MTMDET – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Année 2018 -Reddition de compte **Annexe 3.2**

**4.0 ADMINISTRATION DIVERS**

4.1 Règlement numéro 194-2018 établissant le mode de publication des avis publics de la Ville de Danville – Adoption **Annexe 4.1**

4.2 Calendrier des séances du conseil – Modification **Annexe 4.2**

4.3 OMH – MRC des Sources – Désignation du représentant de la Ville de Danville **Annexe 4.3**



No de résolution  
ou annotation

**5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES**

- 5.1 Assurances collectives – Renouvellement 2019
- 5.2 Terminaison d'emploi – Employé numéro 241

**Annexe 5.1**  
**Annexe 5.2**

**QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)**

**6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- 6.1 Communauté Bleue – Précision à la résolution 498-2018
- 6.2 Chemin Turgeon et al. - Contrat de déneigement – Octroi

**Annexe 6.1**  
**Annexe 6.2**

**7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS**

- 7.1 Rapport Permis novembre **Annexe 7.1**
- 7.2 Lot 3 172 760 – Demande de dérogation mineure **Annexe 7.2**
- 7.3 Règlement 188-2018 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 afin de modifier les normes d'affichage, de créer deux nouvelles zones rurales R-90 et R-91 au détriment des zones R-1 et R-33 et d'ajouter l'usage industrie légère dans ces nouvelles zones – Adoption **Annexe 7.3**

**8.0 SERVICE INCENDIE**

**9.0 DEMANDES DIVERSES**

- 9.1 Corporation de développement de l'Étang Burbank – Mise en demeure **Annexe 9.1**
- 9.2 Corporation de développement de l'Étang Burbank – Demande d'autorisation pour la tenue d'événements **Annexe 9.2**
- 9.3 Club Optimiste d'Asbestos Inc. – Invitation Vins et Fromage – 26 janvier 2019 à 18 heures **Annexe 9.3**
- 9.4 O.T.J. – Services pendant la semaine de relâche – Autorisation **Annexe 9.4**

**QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)**

**10.0 CORRESPONDANCE**

- 10.1 Village-Relais – Dépôt du rapport annuel **Annexe 10.1**
- 10.2 Défi Gratte-Ciel – Invitation **Annexe 10.2**
- 10.3 Paroisse Cœur-Immaculé-de-Marie – Offre de location **Annexe 10.3**
- 10.4 Le grand sentier – Rapport annuel **Annexe 10.4**
- 10.5 MRC des Sources – Règlements de quotes-parts – Adoption **Annexe 10.5**

**11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

**12.0 VARIA**

**13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR**

- 13.1 Prochaine assemblée spéciale pour l'adoption du budget : 19 décembre 2018 à 19h30
- 13.2 Prochaine assemblée régulière : 14 janvier 2019
- 13.3 Activités du Carnaval des Glaces de Danville (25-26-27 janvier - Tournoi de Hockey, 19 janvier - Tournoi de crible, 20 janvier – Journée des aînées, 25 janvier – Journée des jeunes, parade de 4 roues, diner Hot dog et gala de lutte, 27 janvier – Match d'improvisation, 1<sup>er</sup> février – Pièce Toc Toc et 2 février – Couronnement de la reine et souper avec soirée dansante
- 13.4 Marché Public de NOËL – La Mante du Carré – 15 et 16 décembre 2018

**QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)**

**MOT DE FERMETURE**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les membres du conseil décrètent que le point 12.0 Varia demeure ouvert jusqu'à la fin de la réunion.

**ADOPTÉE**

**BONS COUPS DES CITOYENS**

Monsieur le maire, Michel Plourde, remet à madame Marie-Paule Gendron de la Fondation du CSSS deux chèques représentant les dons amassés par la Ville de Danville et les Chevaliers de Colomb au profit de cet organisme.

Une somme totale de 1 007 \$ a été remise à ladite fondation. Ce montant se compose d'un montant de 107 \$ remis suite à la vente de moitié-moitié, d'un chèque de la Ville de Danville de 510 \$ et un chèque de 390 \$ en provenance des Chevaliers de Colomb.


**2.0 PROCÈS-VERBAUX**


505-2018


**2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 décembre 2018**


CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 décembre 2018;


EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,  
Appuyée par madame Ginette Pinard,


 No de résolution ou annotation	<p>IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 décembre 2018 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>3.0 ADMINISTRATION FINANCE</b></p>
<p><b>506-2018</b></p>	<p><b>3.1 Remboursement au fonds de roulement – Emprunt 2017</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a emprunté une somme de 54 745 \$ à même son fonds de roulement pour financer divers projets;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cet emprunt doit être remboursé sur une période de cinq (5) ans;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne; Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE REMBOURSER une somme de 10 950 \$ au fonds de roulement de la Ville de Danville pour l'année 2018.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>507-2018</b></p>	<p><b>3.2 MTMDET – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAV) – Année 2018 – Reddition de compte</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a reçu pour l'année 2018, une somme de 306 564 \$ en vertu du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local sur des routes locales de niveaux 1 et 2 (PAV) de la part du ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET);</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville confirme qu'elle a utilisé ces sommes pour l'entretien des routes locales de niveaux 1 et 2 de son territoire;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Simon Chênevert; IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ATTESTER que la Ville de Danville a consacré plus de 306 564 \$ pour les travaux d'améliorations et d'entretien des routes locales de niveaux 1 et 2 sises sur le territoire de la Ville de Danville et les frais inhérents admissibles dont la responsabilité lui incombe au cours de l'année 2018, le tout conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>4.0 ADMINISTRATION DIVERS</b></p>
<p><b>508-2018</b></p>	<p><b>4.1 Règlement numéro 194-2018 établissant le mode de publication des avis publics de la Ville de Danville – Adoption</b></p> <p>CONSIDÉRANT l'article 345.1 de la <i>Loi sur les Cités et Villes du Québec</i>, autorisant les municipalités à adopter un règlement établissant les modalités de publication de ses avis publics;</p> <p>CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 3 décembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement effectuée à cette date;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ADOPTER le règlement numéro 194-2018 établissant le mode de publication des avis publics de la Ville de Danville tel que présenté.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p> <p><b>509-2018</b></p>	<p><b>4.2 Calendrier des séances du conseil – Modification</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont adopté, le 19 novembre dernier, le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2019 par la résolution numéro 472-2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE des informations reçues subséquemment les obligent à modifier ledit calendrier;</p> <p>CONSIDÉRANT le nouveau projet de calendrier des séances établi avec les membres du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ADOPTER le calendrier des séances du conseil municipal de la Ville de Danville pour l'année 2019 tel que proposé.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>510-2018</b></p>	<p><b>4.3 OMH des Sources – Désignation des représentants de la Ville de Danville</b></p> <p>CONSIDÉRANT la création de l'Office municipal d'habitation des Sources suite au regroupement des offices municipaux d'habitation de Danville et d'Asbestos;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les lettres patentes délivrées pour la création de cet office prévoir la nomination de deux membres du conseil d'administration par la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT les recommandations du conseiller mandaté pour siéger au sein du conseil d'administration de l'ancien office;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE NOMMER messieurs Jocelyn Létourneau et Jean-Guy Laroche pour représenter la Ville de Danville au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Sources, et ce, pour un mandat de deux ans ou de trois ans suivant le tirage au sort qui sera tenu au sein du conseil d'administration de l'office lors de leur première assemblée.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</b></p>
<p><b>511-2018</b></p>	<p><b>5.1 Assurances collectives – Renouvellement 2019</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Danville portant le numéro 2479 auprès d'UV Mutuelle vient à échéance le 31 décembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement négociée par nos représentants, messieurs Richard Comtois et Pierre Picard;</p> <p>CONSIDÉRANT l'augmentation négociée de 6.09 % partageable en parts égales entre les employés et la Ville;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER le renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Danville portant le numéro 2479 auprès de UV Mutuelle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019;</p> <p>D'AUTORISER la direction générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet audit renouvellement;</p> <p>D'AUTORISER le paiement et le prélèvement des primes suivant les modalités établies entre les parties à la convention collective et aux contrats en vigueur.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>512-2018</b></p>	<p><b>5.2 Terminaison d'emploi – Employé numéro 241</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a procédé à l'embauche de l'employé numéro 241 le 9 juillet 2018 par la résolution numéro 285-2018;</p>


 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 241 est entré en fonction graduellement à compter du 18 août 2018 pour une entrée permanente en poste le 4 septembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.1 de l'entente sur les conditions générales d'emploi et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Danville, l'employé était soumis à une période de probation de cent quatre-vingts (180) jours;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le 14 décembre 2019, le conseil a mis fin à la période de probation et à l'emploi dudit employé numéro 241;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier la décision prise par voie téléphonique le 14 décembre 2018;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche; IL EST RÉSOLU</p> <p>DE CONFIRMER la terminaison de la période de probation et d'emploi de l'employé numéro 241 en date du 14 décembre 2018.</p> <p>D'AUTORISER le versement d'un préavis de deux semaines et le paiement des semaines de congés des fêtes de Noël et du Jour de l'an, en plus des avantages sociaux usuels accumulés pendant la période d'emploi.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>QUESTIONS DES CITOYENS</b></p> <p>Monsieur Richard Legendre demande quel poste occupait l'employé numéro 241. Le poste occupé est celui de Directrice des travaux publics.</p> <p>Monsieur Richard Legendre s'interroge sur les raisons ayant justifié l'abattage d'un arbre au coin des rues Crown et Grove. Il aimerait savoir si un permis a été émis et quels sont les motifs invoqués. Des vérifications seront faites et la réponse sera communiquée lors d'un prochain conseil.</p> <p>Madame Marie-Paule Gendron demande quand sera adopté le budget de la Ville de Danville.</p> <p>Monsieur le maire, Michel Plourde, lui confirme que le budget sera adopté lors d'une séance spéciale à cet effet le mercredi 19 décembre 2018.</p> <p>Monsieur Germain Ducharme s'informe sur les tâches effectuées par la coordonnatrice aux finances, aux projets spéciaux et aux communications. Il souhaite plus spécifiquement savoir s'il est toujours de sa responsabilité de faire la recherche de subvention et d'aide financière pour la Ville de Danville. Monsieur le maire, Michel Plourde, explique que ce mandat fait toujours partie de ces tâches, mais que d'autres volets plus événementiels et en lien avec les politiques familiales et des aînés lui sont confiés.</p>
	<p><b>6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU</b></p>
<p><b>513-2018</b></p>	<p><b>6.1 Communautés Bleues – Précision à la résolution 498-2018</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE le 3 décembre 2018, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 498-2018 reconnaissant l'importance du droit à l'eau et aux services d'assainissement pour tous les citoyens du Canada;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette résolution demandait également aux gouvernements provinciaux et fédéraux d'enchâsser ce droit dans leurs lois respectives;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville s'engageait également à faire des efforts pour réduire l'utilisation des bouteilles d'eau en plastique dans ses bâtisses et lors d'activités de la Ville;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE pour devenir une communauté bleue, d'autres engagements sont requis;</p> <p>CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Danville de devenir une communauté bleue;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne; Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE PRÉCISER la résolution numéro 498-2018 en y ajoutant :</p> <p>QUE la Ville de Danville s'engage à ne pas vendre de bouteilles d'eau dans des contenants en plastiques dans ses édifices et/ou lors de ses événements;</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>Que la Ville de Danville s'engage à ne pas privatiser ses installations d'eau potable et d'assainissement des eaux.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>514-2018</b></p>	<p><b>6.2 Chemin Turgeon et al. - Contrat de déneigement – Octroi</b></p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Entreprises Pascal Bégin Inc. pour l'entretien des Chemins Turgeon et Nicolet au montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables;</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Entreprises Pascal Bégin Inc. pour le sablage desdits chemins suivant les besoins au coût de 100 \$ par sablage pour les deux chemins;</p> <p>CONSIDÉRANT les problématiques soulevées par les employés du service des travaux publics quant à l'accès pour ces deux chemins;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche; Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'OCTROYER le contrat de déneigement des chemins Turgeon et Nicolet à Entreprises Pascal Bégin Inc. au montant de 2 000 \$, plus les taxes applicables.</p> <p>D'AUTORISER le sablage desdits chemins au montant de 100 \$ par journée de sablage.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</b></p>
	<p><b>7.1 Rapport des permis de novembre</b></p> <p>Ce point est retiré de l'ordre du jour.</p>
<p><b>515-2018</b></p>	<p><b>7.2 Lot 3 172 760 – Demande de dérogation mineure</b></p> <p>CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du lot 3 172 760 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond visant à autoriser et à reconnaître conforme l'agrandissement d'un garage privé déjà hors norme pour le porter à une superficie totale de 256 m<sup>2</sup> soit 2 755 pi<sup>2</sup>.</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure a pour effet de déroger à l'article 9.3.13 du Règlement de zonage numéro 146-2015 alors qu'en vertu de ce règlement, la superficie maximale autorisée est de 80 m<sup>2</sup>;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil a référé l'étude de cette demande au Comité consultatif d'urbanisme le 1<sup>er</sup> octobre 2018 par la résolution numéro 398-2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé de refuser ladite dérogation mineure;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil du 19 novembre 2018, des discussions ont eu lieu entre les membres du conseil et les citoyens concernés;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le dossier a, de nouveau, été référé au comité consultatif d'urbanisme;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE suite à la rencontre tenue avec les citoyens et à la visite des lieux par les membres du comité consultatif d'urbanisme, ledit comité a maintenu sa décision de refus;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard; Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE PRENDRE ACTE de la recommandation de refus formulée par le comité consultatif d'urbanisme en date du 11 décembre 2018.</p> <p>DE REFUSER la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du lot 3 172 760 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond visant à autoriser et</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>à reconnaître conforme l'agrandissement d'un garage privé déjà hors norme pour le porter à une superficie totale de 256 m<sup>2</sup> soit 2 755 pi<sup>2</sup>.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>516-2018</b></p>	<p><b>7.3 Règlement numéro 188-2018 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 afin de modifier les normes d'affichage, de créer deux nouvelles zones rurales R-90 et R-91 au détriment des zones R-1 et R-33 et d'ajouter l'usage industrie légère dans ces nouvelles zones – Adoption</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) d'amender, de sa propre initiative, le contenu de ses règlements;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire modifier le Règlement de zonage numéro 146-2015 lequel est entré en vigueur le 24 février 2016;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est soumis à l'examen de conformité des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire de la MRC des Sources;</p> <p>CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 125 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec les citoyens;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 4 septembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil et que des copies ont été déposées à l'intention des membres du conseil et du public à cette date;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement numéro 188-2018 a été adopté le 4 septembre 2018 par la résolution numéro 346-2018;</p> <p>CONSIDÉRANT la séance de consultation publique tenue le 24 septembre 2018 et l'absence de citoyens lors de cette consultation publique;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE même suite à cette consultation, aucun commentaire n'a été recueilli sur le projet de règlement 188-2018 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement numéro 188-2018 a été adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2018 par la résolution numéro 397-2018;</p> <p>CONSIDÉRANT l'avis public de demande de registre publié le 7 novembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT l'absence de demande de registre;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ADOPTER le règlement numéro 188-2018 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 afin de modifier les normes d'affichage, de créer deux nouvelles zones rurales R-90 et R-91 au détriment des zones R-1 et R-33 et d'ajouter l'usage « Industrie légère » dans ces nouvelles zones tel que proposé.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>8.0 SERVICE INCENDIE</b></p> <p>Aucun point n'est traité.</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p><b>9.0 DEMANDES DIVERSES</b></p>
	<p><b>9.1 Corporation de développement de l'Étang Burbank Inc. – Mise en demeure</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a reçu une mise en demeure de la Corporation de développement de l'Étang Burbank relativement à la saisine des biens de la Corporation et l'utilisation du tracteur bleu et du VTT pour l'entretien des sentiers de l'étang;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville maintient ses décisions;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal prend acte de ladite mise en demeure.</p>
	<p><b>9.2 Corporation de développement de l'Étang Burbank Inc. – Demande d'autorisation pour la tenue d'évènements</b></p> <p>CONSIDÉRANT la demande reçue de la Corporation de développement de l'Étang Burbank Inc. pour tenir deux évènements sur les terrains de la Ville à proximité de l'étang pendant la période des fêtes 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ces terrains sont publics;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal prend acte que la Corporation de développement de l'Étang Burbank Inc. tiendra deux évènements pendant la période des fêtes de Noël et du Jour de l'an sur les terrains de la Ville à proximité de l'étang.</p>
<p>517-2018</p>	<p><b>9.3 Club Optimiste d'Asbestos Inc. – Invitation vins et fromage – 26 janvier 2019 à 18 heures</b></p> <p>CONSIDÉRANT l'invitation reçue du Club Optimiste d'Asbestos Inc. pour la participation à leur activité de vins et fromage du 26 janvier 2019 à 18 heures ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés dans le cadre de cette activité sont redistribués à différents organismes de la région dont le mandat est de créer des activités pour les jeunes ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil participent habituellement à leurs frais à cette activité;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>QUE les membres du conseil désirant participer à cette activité en informent la directrice générale et paient leurs billets.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>518-2018</p>	<p><b>9.4 O.T.J. – Services pendant la semaine de relâche – Autorisation</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a offert l'an dernier un service de garde dispensé par l'O.T.J. pendant la semaine de relâche du printemps ;</p> <p>CONSIDÉRANT les demandes formulées pour la reconduction de cette offre ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'OFFRIR un service de garde et des activités par le biais de l'O.T.J. pendant la semaine de relâche 2019.</p> <p>D'AVISER les personnes concernées par la publicité appropriée.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>QUESTIONS DES CITOYENS</b></p> <p>Monsieur Gilles Parent remercie la Ville de Danville de son implication environnementale et les félicite pour le fait qu'elle est la deuxième municipalité à recevoir le titre de Municipalité bleue.</p>



 No de résolution ou annotation	<p>Une conférence de presse sera organisée en janvier pour souligner cette nomination.</p> <p>Madame Louise Joyal demande si le kiosque d'accueil des sentiers de l'étang appartient à la Ville ou à la Corporation. Ce kiosque a été prêté par la Ville à la Corporation, mais appartient à la Ville. D'ailleurs on y retrouve la génératrice et certaines composantes électriques nécessaires au fonctionnement de l'Hôtel de Ville. En dernier lieu, ce bâtiment ne peut être déménagé. Il fait donc partie intégrante des édifices municipaux.</p> <p>Monsieur Germain Ducharme aimerait savoir si les démarches se poursuivent relativement à la propriété sise au 106, rue Water à Danville. La directrice générale par intérim répond que oui et que les démarches pour démolir ladite propriété et faire décontaminer le terrain seront entreprises en début d'année 2019.</p>
	<p><b>10.0 CORRESPONDANCE</b></p> <p>La directrice générale par intérim résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.</p>
	<p><b>11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</b></p> <p>Aucun rapport n'est déposé.</p>
	<p><b>12.0 VARIA</b></p> <p>Monsieur le conseiller Jean-Guy Laroche souligne l'excellent travail de monsieur Denis Giguère pour l'entretien des sentiers de l'Étang et le remercie.</p>
	<p><b>13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR</b></p> <p>Le maire et les conseillers font état des événements à venir et donnent des informations quant à ceux-ci.</p> <p>La prochaine assemblée sera le 19 décembre 2018 à 19 heures 30 pour le dépôt du budget municipal.</p>
	<p><b>QUESTIONS DES CITOYENS</b></p> <p>Monsieur Richard Letendre demande s'il y aura des décorations de Noël et de la musique au Carré cette année. Monsieur Jean-Guy Laroche lui répond qu'il procède à l'installation de décorations demain en compagnie de bénévoles et d'employés municipaux.</p> <p>Monsieur Georges Demers tient à informer le conseil du non-respect de la vitesse de circulation par certains de nos camions de déneigement. Un avis sera transmis au service des travaux publics pour leur demander d'aviser les opérateurs de machinerie.</p>
	<p><b>MOT DE FERMETURE</b></p> <p>Le maire annonce l'épuisement de l'ordre du jour.</p>
<p><b>519-2018</b></p>	<p><b>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</b></p> <p>Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>DE LEVER l'assemblée à 19 h 57.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

\_\_\_\_\_  
Michel Plourde, maire

\_\_\_\_\_  
Me Josée Vendette  
Directrice générale par intérim